

Multiplication des « consultations mémoire » et « labellisation » des centres de mémoire de ressources et de recherche

Le diagnostic de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées est un diagnostic complexe, qui doit être posé par une équipe expérimentée pluridisciplinaire. Il convient de d'organiser un dispositif spécialisé et gradué de prise en charge de ces patients et de leur entourage.

1. Les consultations « mémoire »

Le **plan Alzheimer et maladies apparentées (2005-2007)** prévoit la création de **100 lieux de consultations mémoire supplémentaires**. Cette mesure a un impact financier de **15 millions d'euros** répartis sur les trois années du plan.

Le dernier bilan effectué au 31 décembre 2003 auprès des agences régionales d'hospitalisation (ARH) a permis de recenser 238 consultations mémoire. Toutefois, il subsiste une rupture dans le maillage du territoire créant un problème d'accès aux soins pour une part significative de la population. En effet, on constate une forte hétérogénéité régionale qu'il convient de corriger (cf. cartes jointes).

Les **consultations « mémoire »** constituent le **premier niveau** de ce dispositif. Elles sont pluridisciplinaires, de proximité, capables à la fois d'établir un diagnostic et de mettre en place, en partenariat avec le médecin traitant, un projet de soins et d'aide pour les patients. Pour remplir leurs missions, les consultations disposent d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un gériatre, d'un neurologue ou d'un psychiatre, d'un personnel paramédical, de préférence neuropsychologue chargé de faire passer les tests et d'assurer le soutien psychologique et d'une secrétaire chargée de l'accueil, de la coordination et du recueil d'activités.

2. Les centres mémoire de ressources et de recherche

Les centres mémoire de ressources et de recherche font l'objet d'une procédure de « labellisation » par les ARH. Seize centres mémoire de ressources et de recherche ont déjà été labellisés (cf. cartes jointes).

Les **centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR)** constituent le **deuxième niveau** du dispositif. Ils ont notamment un rôle de recours pour les diagnostics complexes. Leur mission est de développer une activité de recherche clinique, de formation et de réflexion éthique, et de structurer et animer un dispositif régional et/ou interrégional en partenariat avec les consultations mémoire.